

CONTRIBUTION N° 3 :

ENVIRONNEMENT et PATRIMOINE

Des principes non respectés et des tromperies

Le plan local d'urbanisme (PLU) de 2016 est plein de raisonnements fallacieux et d'arguments erronés dans tous les domaines, c'est à dire dans : - Protection du patrimoine, Protection de l'environnement, Protection des paysages, Volet paysager dans les permis de construire. Protection des arbres, Protection des monuments historiques, Protection des échoppes, maisons...

Sur le bourg historique d'Eysines, il faut mettre en place un contrôle des politiques urbanistiques et une concertation avec les associations et les eysinais avec formation.

La liste des **cinquante » échoppes » du PLU** dans le bourg ne correspond pas aux caractéristiques précises de la notion d'échoppes. C'est de la tromperie (cf. règlement pièces écrites B3).

3 exemples, non exhaustifs, de maisons intéressantes, qualifiées, à tort, d'échoppes (voir photos) : 1) 126, avenue de la Libération 2) 128, avenue de la Libération 3) 30, rue Paranteau.

Bien à vous Monique GUEDON 15 mai 2021

Avocat honoraire, Présidente de l'association EPBE

Environnement et Patrimoine du Bourg d'Eysines

